

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 9 décembre 2021 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de bibliothécaire hors classe**

NOR : ESRH2136784A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 9 décembre 2021, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2022, à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de bibliothécaire hors classe est fixé à 19.